

Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël

Soirée des parents des élèves du Collège 1^{re} année

Mardi 5 septembre 2023

Isabelle Godot, directrice
Mikhail Chakhparonian, doyen
Santiago Royuela, doyen des classes SAE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Soirée en deux temps

- 19h00 – 19h30 Séance d'accueil par la direction:
 - présentation de la formation gymnasiale
 - réponses aux questions d'ordre général
- 19h30 – 20h30 Réunion avec la/le responsable de groupe dans une salle de classe

Les valeurs du CECG Madame de Staël

- Convivialité et Ouverture
- Autonomie et Adaptation au changement
- Transparence et Communication
- Vie en commun et Équité
- Un enseignement de qualité
- ...

Le Réseau médico-psycho-social du CECG Madame de Staël

- **Madame Joëlle Maillard Rollot**, conseillère sociale
- **Monsieur Pierre-Alain Corajod**, conseiller social
- **Monsieur Yves Favero**, psychologue-conseiller en orientation (OFPC)
- **Monsieur Sébastien Feliciangeli**, conseiller en formation (OFPC)
- **Madame Sophie De Swarte Patry**, infirmière (SSEJ)
- **Madame Lysiane Rambosson**, éducatrice (OMP)
- **Madame Nathalie Waelti-Baume**, psychologue (OMP)

ASSISTANTS SOCIAUX

Joëlle Maillard Rollot et Pierre-Alain Corajod offrent aux élèves et aux familles un lieu d'accueil, un espace de parole où ils peuvent partager en toute confiance et confidentialité leurs difficultés et leurs préoccupations autour de soucis personnels, familiaux ou scolaires. Ils aident à la recherche d'informations sociales, juridiques ou administratives et abordent les problématiques financières liées à la scolarité.

Bureau R01
téléphone direct : +41 22 388 49 36
joelle.maillard-rollot@etat.ge.ch

téléphone direct : +41 22 388 49 02
pierre-alain.corajod@etat.ge.ch

INFIRMIERE DE SANTE COMMUNAUTAIRE

Sophie Patry accompagne les élèves et leur famille pour toute question relative à la santé globale, à la prévention et au bien-être.

Elle évalue les besoins, soutient et oriente vers les services spécialisés si nécessaire.

Elle propose aux élèves des entretiens de santé confidentiels et les accueille pour des soins, de l'information, un échange ou des préoccupations de santé physique et/ou psychique.

Elle collabore avec le médecin répondant du SSEJ et/ou le réseau interne et externe si nécessaire.

En l'absence de l'infirmière, les premiers soins sont prodigués par le secrétariat de l'école.

Bureau 024A
+41 22 388 49 08
sophie.deswarte-patry@etat.ge.ch

PSYCHOLOGUE CONSEILLER D'ORIENTATION

Yves Favero, délégué par l'OFPC (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue), accompagne les élèves et leur famille dans la construction d'un projet scolaire et/ou professionnel lors d'entretiens individuels, confidentiels et gratuits. Informations, réflexion personnelle et soutien psychologique peuvent être proposés dans le cadre de la consultation.

Bureau R02
+41 22 388 49 55
yves.favero@etat.ge.ch

CONSEILLER EN FORMATION

Sébastien Feliciangeli, accompagne les élèves dans la concrétisation de leur projet professionnel notamment dans le cadre de la recherche d'une place d'apprentissage duale.

Il conseille et transmet les informations utiles permettant aux élèves de développer du lien avec les entreprises et le monde professionnel.

En plus, il propose un appui sur la constitution des dossiers de candidature, les démarches de postulations, les simulations d'entretiens d'embauche, la recherche de stage.

Bureau 028
+41 22 388 49 22
sebastien.feliciangeli@etat.ge.ch

EDUCATRICE

Lysiane Rambosson, éducatrice de l'Office Médico-Pédagogique, intervient auprès des élèves de manière collective ou individuelle. Elle accompagne les jeunes et/ou leur famille à l'extérieur si nécessaire. Elle guide ses interlocuteurs pour identifier les problématiques et rechercher des solutions dans le but d'une meilleure intégration et bien-être à l'école. Elle vise également à favoriser une posture d'apprentissage la plus adéquate possible pour une réussite de la scolarité.

Bureau 026
+41 22 388 48 84
lysiane.rambosson@edu.ge.ch

PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHEPEUTE

Nathalie Waelti-Baume, psychologue-psychothérapeute de l'Office Médico-Pédagogique accompagne les jeunes et leur famille pour des questions concernant leur développement psychologique et affectif. Elle évalue la situation, propose un suivi ou oriente pour une prise en charge à l'extérieur. Les consultations sont strictement confidentielles. Les élèves peuvent être reçus individuellement ou en petit groupe.

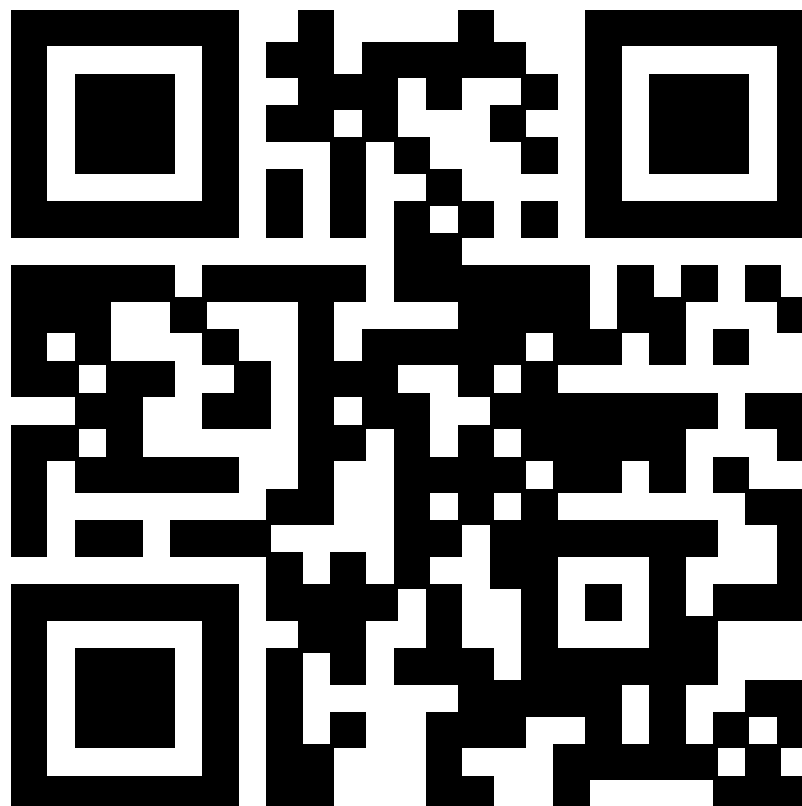
Bureau 027
+41 22 388 48 85
nathalie.waelti-baume@etat.ge.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement secondaire II postobligatoire
Collège Madame de Staël



<https://edu.ge.ch/secondaire2/stael>



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement secondaire II postobligatoire
Collège Madame de Staël

Communication et échange

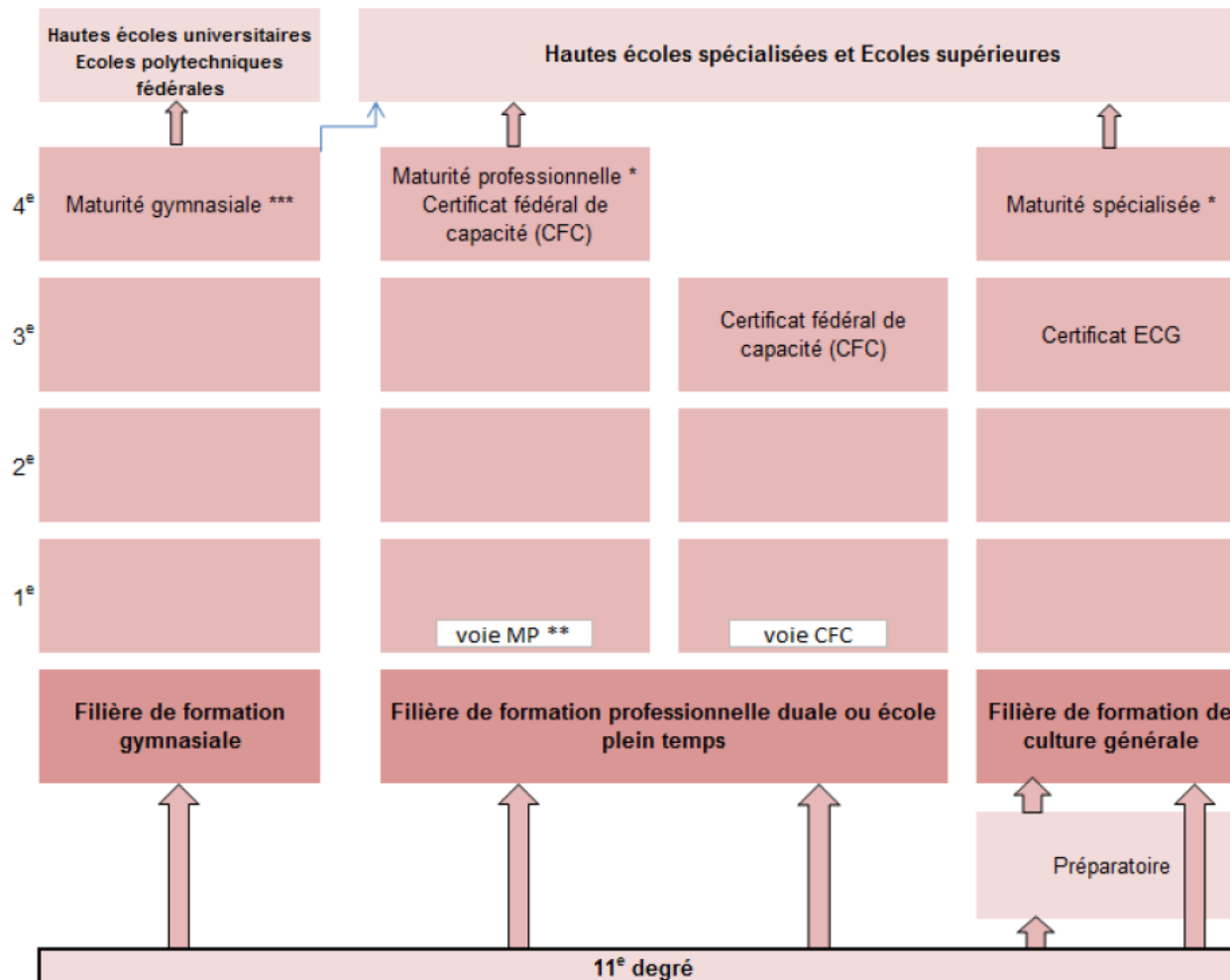
- Toutes les communications aux élèves via courriel @eduge.ch
- Communications par les responsables de groupe (RG), pendant l'heure de maîtrise, Classroom, courriel... – voir avec votre RG tout à l'heure
- Communications importantes/urgentes également sur le site de l'école
- **L'échange et la collaboration avec les parents sont essentiels pour mieux accompagner les jeunes dès la 1^{re} année.**

Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël



- 1479 élèves (618 ECG, 861 Collège)
 - OS Biologie-Chimie, Economie-Droit, Espagnol, Physique-Application des mathématiques, Arts visuels
 - Filière bilingue par séjour, M. Mikhail Chakhparonian, doyen répondant
 - Dispositif Sport-Art-Etudes (SAE), M. Santiago Royuela, doyen répondant du dispositif SAE
- 174 enseignant-e-s et 37 membres du personnel administratif et technique
- CEDOC
- Cafétéria

L'enseignement public à Genève



Extrait, www.ge.ch/dip



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

La formation gymnasiale

- Acquérir et construire des savoirs
 - Développer sa personnalité, acquérir des connaissances, construire une compréhension globale
- Former l'esprit
 - Développer le raisonnement, exercer l'esprit critique, stimuler la créativité
- Développer des compétences personnelles
 - Avancer dans le processus de formation, tendre à l'autonomie
- S'ouvrir aux autres
 - Communiquer plus aisément, ouvrir son esprit sur le monde

<https://www.ge.ch/document/documentation-maturite-gymnasiale-au-college-geneve>

Grille horaire

Grille horaire		DF				OS				OC				DO DP				
		disciplines fondamentales				options spécifiques				options complémentaires				disciplines particulières ou obligatoires				
		degrés				degrés				degrés				degrés				
disciplines		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
français (et diction)	FR	6	4	4	4													
allemand	AL	3	3	3	3	3	4	4	5									
italien	IT	4	3	3	3	4	4	4	5									
anglais	AN	3	3	3	3	3	4	4	5									
espagnol	ES					3	4	4	5									
latin	LA	3	3	3	3	3	4	4	5									
grec	GR					4	4	5	5									
anglais de base	Anb																	
mathématiques 1 normal	MA1	4	4	4	4													
mathématiques 2 avancé	MA2	4	4	6	6													
informatique	IN											4	2	1	1	0		
physique	PY	0	3	2	0	2	4	4	4			4						
applications des mathématiques	AM					0	0	2	2			4						
OS physique / applications des mathématiques	PM					2	4	6	6									
biologie	BI	0	2	2	0	2	2	3	4			4						
chimie	CH	2	2	0	0	2	2	3	3			4						
OS biologie et chimie	BC					4	4	6	7									
histoire	HI	2	2	2	2							4						
géographie	GE	0	2	2	2							4						
philosophie	PO	0	0	2	2							4						
introduction à l'économie et au droit	IED												2	0	0	0		
économie	EC					2	2	2	4			4						
droit	DR					2	2	2	3									
OS économie et droit	ED					4	4	4	7									
arts visuels arts plastiques	AP	2	2	0	0	2	4	4	6			4						
arts visuels histoire de l'art	HA	1	1	0	0	2	2	2	2									
OS art visuels	AV					4	6	6	8									
musique	MU	2	2	0	0	3	5	5	5			4						
instrument*		1	1	0	0	1	1	1	1									
éducation physique	EP														2	2	2	0
sport	SP											2+4						
travail de maturité	TM	0	0	1	1													

* Les heures de pratique instrumentale ne sont pas comptabilisées dans l'horaire hebdomadaire.

<https://www.ge.ch/document/documentation-maturite-gymnasiale-au-college-geneve>



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

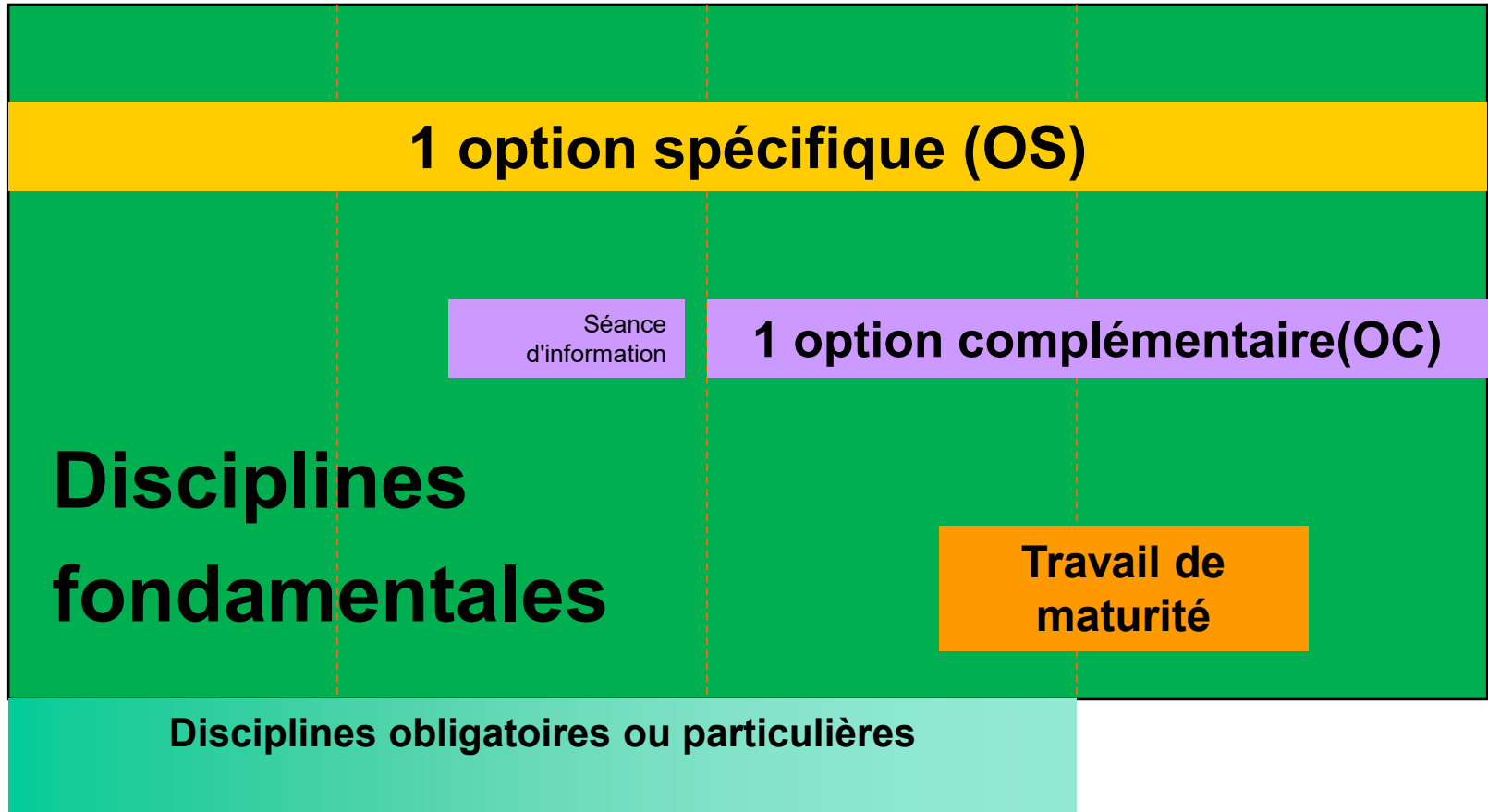
Repères de la formation gymnasiale

1^{re} année

2^e année

3^e année

4^e année



**Disciplines
fondamentales**

Séance
d'information

1 option complémentaire (OC)

**Travail de
maturité**

Disciplines obligatoires ou particulières



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Repères de la 1^{re} année

- Toute l'année:
 - Relevés des remarques disciplinaires (absences et comportement), en principe toutes les 4-5 semaines
 - Contrôles continus (récitations, tests, exposés)
- Premier semestre (S1):
 - Epreuves intermédiaires
 - NIP : notes intermédiaires et provisoires dès le 1^{er} novembre
 - Soirée des parents le 13 novembre (courrier suivra)
 - Session d'épreuves regroupées de décembre, pondération importante
 - Conseils de classe à la fin du 1^{er} semestre (fin janvier)
- Deuxième semestre (S2):
 - Epreuves intermédiaires
 - Session d'épreuves regroupées de juin, pondération importante
 - Conseil de promotion

Repères de la 1^{re} année

- Epreuves intermédiaires et regroupées sont annoncées
- Le calendrier et la pondération sont disponibles le site de l'école

Planification des épreuves intermédiaires

Degré 1

Les épreuves intermédiaires doivent être effectuées aux dates indiquées et durer au minimum 60 minutes.

Semaine			Disciplines				Remarques	
1	1H	21 août - 25 août						
2	2H	28 août - 01 sept						
3	1H	04 sept - 08 sept					Je 7: Jeûne genevois	
4	2H	11 sept - 15 sept						
5	1H	18 sept - 22 sept	AN	MA				
6	2H	25 sept - 29 sept	AL	IN	MU			
7	1H	02 oct - 06 oct	IT	HI	FR			
8	2H	09 oct - 13 oct	CH*	HA*	IED/OS	OS : DR		
9	1H	16 oct - 20 oct	OS			OS : BI EC ES PY		
10		23 oct - 27 oct	Vacances d'automne					
11	2H	30 oct - 03 nov						
12	1H	06 nov - 10 nov	MA	MU				
13	2H	13 nov - 17 nov						
14	1H	20 nov - 24 nov	AL	FR				
15	2H	27 nov - 01 déc	AN	IT				
16	1H	04 déc - 08 déc	IN				Ve 8 : Escalade	
17	2H	11 déc - 15 déc	HA	MU				
18	1H	18 déc - 22 déc	ER session 1 (du 18 au 22) : CH* FR HA IED MA OS				OS : bi DR EC ES HA PY	
19		25 déc - 29 déc	Vacances de Noël et Nouvel An					
20		01 janv - 05 janv						
21	2H	08 janv - 12 janv						
22	1H	15 janv - 19 janv					Lu 15 : Changement des cours au semestre	
23	2H	22 janv - 26 janv						
24	1H	29 janv - 02 févr	FR					
25	2H	05 févr - 09 févr	MU					
26	1H	12 févr - 16 févr	HI	MA				
27		19 févr - 23 févr	Vacances de février					
28	2H	26 févr - 01 mars	HA*					
29	1H	04 mars - 08 mars	AL	IED	OS	OS : EC, PY		
30	2H	11 mars - 15 mars	AN	IN	OS	OS : BI		
31	1H	18 mars - 22 mars	semaine décloisonnée					
32	2H	25 mars - 29 mars	CH*	IT	OS	VE 29 : Vacances / OS : DR		
33		01 avr - 05 avr	Vacances de Pâques					
34		08 avr - 12 avr						
35	1H	15 avr - 19 avr	MA	OS		OS : ES		
36	2H	22 avr - 26 avr	FR					
37	1H	29 avr - 03 mai					Me 1: fête du travail	
38	2H	06 mai - 10 mai					Je 9 - Ve 10 : Pont de l'Ascension	
39	1H	13 mai - 17 mai	MU					
40	2H	20 mai - 24 mai	HA	HI		Lu 20 : Pentecôte		
41	1H	27 mai - 31 mai	ER session 2 (du 30.05 au 13.06) : AL AN CH* FR IED IN IT MA OS				OS : AP BI EC ES DR PY HA	
42	2H	03 juin - 07 juin						
43		10 juin - 14 juin						
44		17 juin - 21 juin						
45		24 juin - 28 juin						

NB:1. Les ER écrites sont notées en majuscule, les orales en minuscule et les orales par groupe de 2 en minuscule italique.
2. En cas de jour férié, les épreuves seront placées à un autre moment dans la semaine; si cela n'est pas possible, alors elles seront fixées par l'enseignant.e la semaine précédant ou suivant la semaine prévue.

* épreuves en DF et en OS

1e			
Session 1 du 18 au 22.12.23		Session 2 du 30.05 au 13.6.24	

Disciplines fondamentales	Session 1		Session 2	
	18-22.12.23	30.05-13.6.24	18-22.12.23	30.05-13.6.24
AL			95 ²	33%
AN			95 ²	33%
AP				
BI				
CH	95	50%	95	50%
FR	110	33%	135	33%
GE				
HA				
HI	95	50%		
IED	95	50%	95	50%
IN			95	33%
IT			95 ²	33%
MA-1	95	33%	95	33%
MA-2	95	33%	95	33%
MU				
PO				
PY				
OS				
AV-AP			135	33%
HA	95	50%	95	50%
BC-BI	20	25%	95	50%
CH	95	50%	95	50%
ED-DR	95	50%	95	50%
EC	95	50%	95	50%
MU				
ES	95 ²	25%	95 ²	33%
PM-PY	95	33%	95	33%
AM				
OS				
AV				
BI				
CH				
GE				
IN				
MU				
PO				
PY				
SP				



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Enjeux de la 1^{re} année

- Méthodes de travail
- Rythme de travail soutenu
- Evaluations significatives peu nombreuses
- Régularité : présence et travail
- Contenus de plus en plus académiques (vers 2^e, 3^e, 4^e)
- Suivi de l'élève – en vue de son autonomisation et de sa responsabilisation
- Réflexion sur le projet de formation

Absentéisme

"La participation aux cours est obligatoire. Les directions et les maîtres, par délégation, assurent le contrôle de la fréquentation scolaire. "

REST, art. 42, alinéa 1

- Les absences prévisibles doivent faire l'objet d'une demande de congé et sont soumises à autorisation auprès de la direction au minimum 15 jours à l'avance.
- Pas de congé anticipant ou prolongeant les vacances ni pendant la session des épreuves regroupées.
- Les absences doivent être excusées, un CM est demandé après 3 jours d'absence.

Bases réglementaires pour la 1^{re} année

Règlement de l'enseignement secondaire II, REST C 1 10.31
et de la formation gymnasiale RGymCG C 1 10.71:

- Conditions de promotion (chapitre IV, art. 27, 29)
 - Promotion si minimum 4,0 dans chaque discipline
 - Pas plus de 3 branches insuffisantes
 - Somme des écarts négatifs inférieure ou égale à 1.0
 - Promotion avec certificat si la moyenne générale supérieure ou égale à 5,0.
- Changement de profil (langue/OS) peut être soumis à des examens (à voir au moment des inscriptions en 2^e année) (art. 19, 20), dispenses (art 30)



Redoublement, dérogation

- Le redoublement et le passage par dérogation ne sont pas automatiques, les élèves non promus à l'issue du 1^{er} semestre seront invités à réfléchir sur leur projet de formation (REST C 1 10.31, art. 30 et 31)
- 1 seul redoublement par filière (REST C 1 10.31, art.31, al.3)
- 1 seule dérogation par filière, pas à l'issue d'une année répétée (REST C 1 10.31, art. 30, al.2 et 3)

A approfondir lors de la rencontre avec les responsables de groupe

En cas de difficultés scolaires...

- Discuter avec les enseignants, avec le responsable de groupe, chercher de l'aide auprès des personnes ressources (réseau)
- Revoir les méthodes de travail, le comportement
- Travailler sur l'orientation: trouver le projet de formation qui fait sens et qui permet de s'épanouir

Aides diverses

- Vos enseignants, **votre responsable de groupe**
- **Appui pédagogique** (dès le 18 septembre)
en salle 204 le lundi à 17h00 par Madame J. Keresztes-Nagy
ou
en salle 230 le mercredi à 11h50 par Madame C. Germond.
- **Appuis par les pairs** (dès le 18 septembre)
- **Dépannage en mathématiques** (dès le 18 septembre)
le lundi de 12h00 à 13h10 par M. Andreï Starkov (détails à confirmer)
- **Réseau médico-psycho-social de l'école**
- **Ateliers gestion du stress**
- **Doyen du degré** *voir affiches / site web*

Instances participatives

- Depuis 2022-2023, mise en place d'une **assemblée de délégué.e.s** élu.e.s. par le groupe classe.
- Objectifs:
 - Donner la possibilité aux élèves de donner leur avis et de contribuer à la bonne marche de l'école;
 - Offrir l'opportunité à la direction de consulter les élèves sur des sujets qui les concernent;
 - Instaurer un dialogue participatif avec la direction;
 - A moyen terme, créer des liens entre les instances participatives dans les écoles et le conseil de la jeunesse

Séjours linguistiques

- Renseignement par le doyen (M. Chakhparonian)
- Responsabilité et organisation par la famille
- Aide par EL&M
- Par ex.:



EL&M
BOUGE TES HORIZONS

Échanges linguistiques & Mobilité

Actualités Programmes Témoignages Informations utiles Revue de presse Qui sommes-nous Recherche partenaires Contact

Programme d'échange individuel national: un nouveau programme subventionné!

NOUVEAU

Le **programme d'échange individuel national** a débuté. Il offre un soutien financier pour les projets de mobilité des élèves de l'école obligatoire jusqu'au secondaire II (écoles générales) qui visitent une école dans une autre région linguistique. L'échange peut durer de 10 jours à une année scolaire. Movetia finance les échanges par des subventions forfaitaires pour le voyage, le séjour (si nécessaire) et l'organisation. L'attribution des fonds se fait selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». En 2023, une somme de 140'000 CHF est disponible pour le financement, et en 2024, ce sera 300'000 CHF.

Informations importantes:

- Pendant l'année scolaire 2023/24, les parents d'élèves peuvent aussi déposer des projets!
- En principe, les demandes de subventions doivent être envoyées avant le début de l'échange, mais Movetia accorde exceptionnellement un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2023 pour leur faire parvenir les demandes pour des échanges débutant en août.

Vous êtes intéressés?
Vous avez besoin de plus d'information?

Contactez-nous

<https://edu.ge.ch/site/elem/>

Projets d'école

- Journée d'intégration des élèves de 1^{re} année *aujourd'hui!*
- Sorties pédagogiques et culturelles
- Cours facultatifs (délai pour les inscriptions: 15 septembre 2023)
- Journées à thème organisées par les élèves
- Vox Staelis : conférences données par les élèves
- Semaine de l'égalité
- Atelier écriture
- ...

APE
deStaël

Présente à la soirée des parents
en novembre



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Conseils pratiques

- Fin de la soirée vers 20h30
- Attention :
 - Sortie/entrée possible uniquement par le rez-de-chaussée (?)
 - fermeture du parking à 21h45

Prochains repères:

- NIP début novembre
- Soirée des parents le lundi 13 novembre 2023

Merci pour votre attention.

Questions?

19h30-20h30 : rencontre avec les RG dans les salles au 1^{er} étage, bâtiment central

Le groupe de votre enfant est noté sur son horaire ou sur les panneaux devant l'aula

	Responsable de Groupe	Salle
M101	Yann Bonvin	123
M102	Yvonne Audren de Kerdrel	124
M103	Niels Veillard	125
M104	Jacqueline Ulrich	126
M105	Mounira Mouffok Rudman	129
M106	Jean-Paul Bonvin	130
M107	Billy Simonin	131
M108	Abdou Dieng	134
M109	Lourdes Forfait	120
M110	Raymond Schall	121

